



## COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT DE CHICOUTIMI

397, rue Racine Est, C.P. 816, Chicoutimi (Qc) G7H 5E8

Téléphone: 418.545.9245 Télécopieur: 418.545.6767

Courriel : [cec@cecsag.ca](mailto:cec@cecsag.ca)

Internet : [www.cecsag.ca](http://www.cecsag.ca)

## Communiqué

Pour diffusion immédiate

### ***Prévention des algues bleues***

#### *Projet de renaturalisation des berges mené avec succès à Saint-Félix-d'Otis*

**Chicoutimi, 4 juin 2009** – La municipalité de Saint-Félix-d'Otis, associée au Comité de l'environnement de Chicoutimi (CEC), a réalisé un projet de caractérisation et renaturalisation des berges au cours de l'été 2008, lequel projet s'inscrit dans le plan d'action global mis en place par la municipalité afin de contrer la prolifération des algues bleues. Ce projet vise à sensibiliser les riverains à l'importance de maintenir une bande de végétation naturelle le long de leur rive. À la suite de deux séances publiques organisées par la municipalité, 124 propriétaires volontaires se sont inscrits au projet. De juillet à octobre, 98 aménagements ont pu être réalisés et 22 autres sont planifiés pour 2009. Déjà, près de 5 900 arbres et arbustes ont été plantés sur les rives des lacs Goth, Otis, Isaïe, Réna et à la Croix. Très satisfaits de l'accueil des résidents et de la participation au projet, le CEC et la municipalité sont convaincus des répercussions bénéfiques sur l'environnement de ces interventions.

Les algues bleues, scientifiquement appelées cyanobactéries, jouent un rôle essentiel dans l'équilibre des milieux humides. Cependant, plusieurs actions humaines telles l'asphaltage des entrées, l'utilisation d'engrais chimiques, le déboisement des terrains, la construction de murs de soutènement et l'utilisation de savons domestiques contenant des phosphates contribuent à accroître leur prolifération. Ces gestes aggravent les phénomènes d'érosion et d'envasement des sols, accélèrent le réchauffement des plans d'eau et augmentent leur apport en nutriments organiques, azote et phosphore. Ces conditions conduisent à une augmentation démesurée de la densité des algues-bleues. Les impacts peuvent alors être très importants tant au niveau de la santé humaine qu'aux niveaux écologique et économique. Les cyanobactéries peuvent sécréter une grande quantité de toxines représentant ainsi un risque pour la santé publique. Leur surabondance cause également le vieillissement prématuré des plans d'eau (eutrophisation) et entraîne une diminution de la valeur immobilière des propriétés riveraines.

La résolution, et surtout la prévention de ce problème, réside notamment dans la protection des rives en maintenant une bande riveraine adéquate, en s'assurant de la conformité des fosses septiques et en sensibilisant la population aux pratiques écologiques. Ainsi, dans une approche préventive, la municipalité a pris l'initiative d'aider ses citoyens à réaliser les travaux de plantation et de revégétalisation recommandés par le *ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs* (MDDEP). Mandaté par la municipalité, le CEC s'est présenté chez les riverains intéressés afin d'effectuer la caractérisation de leur berge et d'élaborer, avec eux, un plan d'aménagement visant à renaturaliser leur bande riveraine sur une largeur minimale de trois mètres. Les travaux ont été exécutés conformément aux normes de la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables*, adoptée par le gouvernement et dont l'application relève des municipalités.

Grâce à leur feuillage, les arbres et arbustes plantés contrent le réchauffement de l'eau en créant des zones ombragées. Leur système racinaire permet également de stabiliser la berge et donc de contrôler l'érosion du sol et l'envasement des plans d'eau. Finalement, les racines filtrent les polluants et absorbent le surplus de nutriments tels le phosphore et l'azote présents dans l'eau de ruissellement. Uniquement des espèces indigènes, c'est-à-dire des espèces déjà présentes dans le milieu naturel local, ont été utilisées, ce qui assure un meilleur taux de survie des plants et réduit l'entretien à leur porter.



## COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT DE CHICOUTIMI

En plus d'assumer la totalité des frais reliés à la main d'œuvre et aux équipements, la municipalité de Saint-Félix-d'Otis acquittait 50% des coûts des végétaux; l'autre portion des plants étant assumée par les propriétaires. Les riverains ont donc eu accès à l'équipe du CEC, expérimentée dans la réalisation d'aménagements de qualité, pour un coût moyen de 84,06 \$. Les aménagements réalisés comptent une moyenne de 60 plants, mais ce nombre varie beaucoup selon la taille du terrain. Selon la municipalité, ce projet devrait être reconduit en 2009; alors, tout citoyen de Saint-Félix-d'Otis intéressé à y participer est invité à contacter la municipalité. Faisant suite à un projet semblable réalisé pour la municipalité de Saint-Honoré en 2007 et 2008, Saint-Félix-d'Otis est la deuxième municipalité de la région à faire appel au CEC pour la mise en chantier d'un tel programme. Toute autre municipalité intéressée à prendre une telle initiative est invitée à contacter le CEC.

-30-

Source : Megan Gignac  
Comité de l'environnement de Chicoutimi  
418.545.9245

Information : Yves Gauthier  
Comité de l'environnement de Chicoutimi  
418.545.9245